

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2009**

**Présents : 12**

**Absents excusés : MM. GEORGES – LEMESRE - MONTIGNY**

**Secrétaire de séance : COQUAZ Danielle**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2008 :**

Pas d'observation. Une précision est amenée sur la rédaction du compte rendu, qui est adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation à la réunion suivante. Si des observations sont émises, elles doivent l'être en début de séance avant son approbation.

### **ACHAT PARCELLE :**

Monsieur le Maire rappelle le dossier : Monsieur GESSE désirant vendre la parcelle B 688, le conseil municipal s'était déclaré intéressé par l'achat d'une bande de 2 m, le long de la Rue des Ecoles, pour réaliser un chemin piétonnier. Le document d'arpentage établi par le géomètre fait apparaître une surface de 241 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 46 € le m<sup>2</sup>. Accord du conseil pour signer l'acte d'acquisition.

### **REMUNERATION AGENTS RECENSEURS :**

Monsieur le Maire rappelle que l'INSEE attribue une dotation de compensation aux collectivités qui ont à réaliser l'enquête de recensement de la population en fonction du nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels collectés. Cette rémunération est fixée par la loi de finances.

Il propose une rémunération des agents recenseurs de la commune sur la base de l'INSEE avec un complément de 450 € pour chacun. Accord du conseil.

### **CLASSEMENT VOIES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du document d'arpentage qu'il a fait réaliser pour la parcelle A210, afin de détacher la partie qui dessert le lotissement « Les Chardonnerets », les appartements du logement collectif de Monsieur BERNARD et l'habitation de Monsieur MICHETTI. Cette voie, bien que desservant les habitations, est privée et n'est pas classée dans la voirie communale.

Il propose de classer cette voie d'une longueur de 63m. Il est proposé de la dénommée : Impasse de Corniolay. Accord du conseil municipal.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Monsieur le Maire présente les opérations en cours et évoque celles envisagées pour 2009.

Le débat s'engage sur le document présenté pour un suivi des bâtiments communaux et des hameaux.

**En désaccord sur les méthodes, Monsieur FLAMAND Frédéric quitte la séance à 19h45.**

La commission des finances proposera ses orientations lors de l'élaboration du B.P. 2009.

**PERMIS DE CONSTRUIRE :**

Examen de deux demandes de permis de construire. Pas d'observation particulière.

**DEMANDE MADAME MILLAT :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame MILLAT de Bouvesse et relate son entretien avec cette personne. Elle va monter une micro-entreprise pour aider des personnes à rédiger des courriers, les aider dans leurs démarches, etc. Cela ressemble à un métier d'écrivain public.

Accord du conseil pour qu'elle exerce son activité sur la commune. Celle-ci ayant besoin d'un local, il est convenu que temporairement une pièce de la Mairie sera mise à sa disposition pour quelques heures.